

N°2021/093

DÉCISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : bibliothèque municipale

Objet : Deux Spectacle « Le dodolé de Zékéyé » & « Min lo déplace déplace la montagne par Le Théâtre de la Vallée »

Titulaire : Cie Issue de Secours – 1 Ter Bd L&D Casanova – 93420 VILLEPINTE

Le Maire de la Ville de Vaujourns,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 1/08/1996 modifiée,

VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, notamment son article R2123-1,

VU le projet de **contrat** transmis à la ville et validé par les services concernés.

CONSIDÉRANT la nécessité dans le cadre des activités des Affaires Culturelles, la Bibliothèque, proposent 2 spectacles dans le cadre du festival Petits/Tout-Petits - « Le dodolé de Zékéyé » par la Cie Issue de Secours & « Min lo déplace déplace la montagne » par Le Théâtre de la Vallée.

CONSIDÉRANT les termes du contrat tels que proposés par la Cie Issue de Secours sont conclus pour deux représentations à titre gratuit,

CONSIDÉRANT que les deux spectacles se dérouleront à la Maison du Temps Libre le mercredi 06 octobre 2021 pour « Le dodolé de Zékéyé » & le samedi 09 octobre 2021 pour « Min lo déplace déplace la montagne ».

ARTICLE 1 : **DIT** que ce contrat de la Cie Issue de Secours est conclu pour deux séances, le mercredi 06 et samedi 09 octobre 2021,

ARTICLE 2 : **DIT** que le contrat de la Cie Issue de Secours est conclu pour deux spectacles offerts gracieusement à la bibliothèque municipale,

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télerecours citoyens www.telerecours.fr. dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera insérée au recueil des actes administratifs

- et notifiée à l'intéressé

Fait à Vaujours, le 1^{er} septembre 2021



Pour le Maire absent,
La 1^{ère} Adjointe,

Christelle Martinez
Christelle MARTINEZ

« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est



La Ferme Godier
1 ter, bld L. et D. Casanova
93420 Villepinte
tel : 01 43 10 13 89
mel : cie.issuedesecours@orange.fr

CONVENTION D'INTERVENTION

Entre

La compagnie Issue de Secours
La Ferme Godier
1 ter, Boulevard L.&D. Casanova, 93420 Villepinte
Représentée par Pierre Vincent, directeur artistique

D'une part

Et

Le Théâtre de la vallée
Centre Culturel Simone Signoret – 14 avenue du Marechal Foch – 95440 Ecouen
Siège : Centre Culturel et Sportif – 12 rue Pasteur – 95350 Saint-Brice-sous-Forêt
Représentée par Monsieur Pascal Bracquemond en qualité de, Administrateur.

D'autre part

et

La mairie de Vaujours
20, Rue Alexandre Boucher ,93410 Vaujours
Représentée par Dominique Bailly, maire

D'autre part

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-2021-093-CC
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021

Préambule

Dans le cadre de **PETITS / TOUT-PETITS**, événement artistique itinérant dédié à la petite enfance et la jeunesse, organisé par la Compagnie Issue de secours et le Théâtre de la vallée et réalisé avec le soutien de la DRAC Ile-de-France et de la Région Ile de France,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Engagement des compagnies

- La compagnie Issue de secours proposera des interventions théâtre (action culturelle et représentation) autour de la petite voix : *Qui a pris le dodolé de Zékéyé ?* de Nathalie Diéterlé. Mise en scène Pierre Vincent, avec Didier Sipié.

Représentation

Au sein de la structure : Maison du Temps libre, 78 rue de Meaux, 93410 Vaujours
Le Mercredi 6 octobre 2021 à 10h – suivie d'une rencontre d'auteur avec l'auteure/illustratrice Nathalie Diéterlé à 10h30

La compagnie déclare être assurée. N° de contrat : MAAF 73034658K

- La compagnie Théâtre de la vallée proposera des interventions théâtre (action culturelle et représentation) autour du spectacle : *Ming Lo*, mise en scène Gerold Schumann, avec Frédéric Baron

Représentation

Au sein de la structure : Maison du Temps libre, 78 rue de Meaux, 93410 Vaujours
Le samedi 9 octobre 2021 à 16h

La compagne déclare être assurée.

ARTICLE 2 : Engagement de la structure d'accueil (mairie de Vaujours, Maison du temps libre)

- La structure d'accueil s'engage à mettre à disposition de la compagnie Issue de secours et la compagnie Théâtre de la vallée, la salle de la Maison du Temps libre
- La structure d'accueil s'engage à favoriser la venue des équipes artistiques pour les ateliers et les représentations
- La structure d'accueil s'engage à veiller au bon déroulement des événements et de la résidence de Nathalie Diéterlé
- La structure d'accueil déclare être assurée pour l'accueil des artistes lors des spectacles et lors des ateliers ainsi que pour les dessins de Nathalie Diéterlé lors de la durée de son exposition à la Maison du Temps libre.

Il est souhaitable que la structure d'accueil achète au minimum un album jeunesse ou un livre des pièces représentées et les laisse à disposition des enfants.

Les livres restent à la charge de la structure d'accueil.

Fait à Villepinte - Le 24 Aout 2021

Pour Mairie de Vaujours
Dominique BAILLY



Pour le Maire Absent,
La 1^{re} Adjointe,

Christelle
Christelle MARTINEZ

Pour Issue de secours
Pierre VINCENT

ISSUE DE SECOURS
1 ter Boulevard L. et D. CASANOVA
93420 VILLEPINTE

Pour le Théâtre de la vallée
Pascal Bracquemond



Théâtre de la vallée
Centre culturel - 12 rue Pasteur
93350 Saint-Denis-la-Plaine
Tel. : +33 (0)1 48 04 02 44 - www.theatredevallee.com
Courriel : administration@theatredevallee.com
SIRET : 308 887 437 800 33 / APE : 90 01 Z
Licence d'exploitation : L-18-0-200



Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210907-2021-093-CC
Date de télétransmission : 07/09/2021
Date de réception préfecture : 07/09/2021